

Deux coupures de circulation sur le pont de Cosne-Cours-sur-Loire, les 21 et 23 août prochains

Dans l'attente de la fin des études de réfection de l'ensemble des appuis et du réglage des suspentes du pont de Loire à Cosne-Cours-sur-Loire, et avant les travaux définitifs, le Conseil départemental de la Nièvre a décidé de mettre en place des appuis provisoires, deux appuis continuant à se dégrader risquant d'entraîner un trop grand report de poids sur les suspentes.

Ces travaux nécessiteront l'**interruption de la circulation, pour tous les véhicules**, le **mardi 21 août**, pour une durée maximale de 30 minutes, et le **jeudi 23 août**, pour une durée approximative de 2 heures, sur le pont. Les deux coupures de circulation interviendront **en fin d'après-midi** (vers 20h), afin d'impacter le moins possible les usagers du pont de Loire.

La première intervention consistera dans le vérinage du tablier et la seconde dans la prise du mortier de calage. Ces interruptions de trafic sont nécessaires pour ne pas subir les vibrations liées à la circulation durant la mise en place des appuis provisoires.

Le maire de Cosne fera une information locale autour de ces travaux. Les jours de coupures du trafic, des agents du Conseil départemental se posteront de part et d'autre du pont pour en interdire l'accès aux véhicules. Des panneaux d'information seront également installés de chaque côté du pont.

Durant les interruptions de trafic, les automobilistes pourront emprunter la déviation déjà mise en place depuis le début de l'année pour les véhicules de plus de 3,5 t, par Saint-Satur.

Les travaux définitifs sur le pont de Cosne-Cours-sur-Loire pourraient intervenir dans le courant de l'année 2019.

Contact : Stéphane Gagey, Chargé d'opération ouvrages d'art, coordonnateur de surveillance et d'entretien du patrimoine du Conseil départemental de la Nièvre, au 03 86 60 51 32.